

39/217. Programme de travail biennal de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 38/429 du 19 décembre 1983, dans laquelle elle a décidé d'adopter, à compter de sa quarantième session, un programme de travail biennal à l'intention de la Deuxième Commission, indépendamment de son débat général,

Prenant acte de la décision 1984/182 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1984, dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner un certain nombre de propositions relatives au programme de travail biennal de la Deuxième Commission qui figurent dans l'annexe à cette décision,

1. *Décide* que la Deuxième Commission, en élaborant ses programmes de travail biennaux, devrait :

a) S'efforcer d'adopter un cycle biennal pour l'examen des rapports qui lui sont présentés, à l'exception de ceux dont il a été expressément décidé qu'ils seraient étudiés annuellement, tous les trois ans ou plus, ou selon les besoins;

b) Examiner tous les rapports des organes intergouvernementaux permanents tous les deux ans, à l'exception des rapports du Conseil économique et social, du Conseil du commerce et du développement et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement;

c) Examiner, en principe, tous les rapports périodiques du Secrétariat selon un cycle biennal, à l'exception du rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles pour le développement;

2. *Décide* d'approuver, en principe, l'annexe I à la présente résolution comme directive de base pour la formulation du programme de travail biennal de la Deuxième Commission et de la revoir périodiquement;

3. *Décide* qu'à l'avenir toutes les demandes adressées au Secrétariat pour qu'il soumette des rapports à la Deuxième Commission devront être conformes au programme de travail biennal, à moins que l'urgence de la question n'exige qu'il en soit autrement;

4. *Prie* les organes intergouvernementaux qui font rapport à la Deuxième Commission d'adopter un cycle de réunions conforme au programme de travail biennal;

5. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Deuxième Commission, pour examen et approbation, un projet de programme de travail biennal, en tenant compte des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale pour l'année considérée;

6. *Prie* le Conseil économique et social, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent touchant la préparation des travaux de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, de tenir dûment compte du programme de travail approuvé pour la Deuxième Commission lorsqu'il élaborera son propre programme de travail biennal et, dans ce contexte :

a) De veiller de près, lorsqu'il examinera les rapports d'organes intergouvernementaux présentés par son intermédiaire à l'Assemblée générale, à la coordination des travaux de ces organes, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies;

b) D'entreprendre éventuellement une étude approfondie des rapports d'organes intergouvernementaux que

l'Assemblée générale n'est pas censée examiner au cours d'une année donnée et de présenter à leur sujet des recommandations de fond à l'Assemblée, pour examen et décision;

c) S'agissant des rapports d'organes intergouvernementaux que l'Assemblée générale doit examiner elle-même au cours d'une année donnée, de les étudier éventuellement, mais sans élaborer de propositions à leur sujet, sauf lorsqu'ils contiennent des recommandations précises appelant une décision du Conseil ou des propositions touchant la coordination des travaux des organes en question;

d) De transmettre directement dans quelques cas, s'il le juge bon, certains rapports à l'Assemblée générale sans les avoir examinés au préalable;

7. *Décide* d'approuver le programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1985-1986 figurant dans l'annexe II à la présente résolution.

104^e séance plénière
18 décembre 1984

ANNEXE I

Programme de travail de la Deuxième Commission

A. — Examen annuel :

1. Débat général;
2. Développement et coopération économique internationale;
3. Rapport du Conseil économique et social;
4. Rapport du Conseil du commerce et du développement;
5. Rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies;
6. Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement.

B. — Examen biennal (années impaires) :

1. Environnement;
2. Etablissements humains.
3. Science et technique au service du développement;
4. Coopération économique et technique entre pays en développement;
5. Application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés;
6. Participation effective et intégration des femmes au développement;
7. Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
8. Fonds d'équipement des Nations Unies;
9. Programme des Volontaires des Nations Unies;
10. Programmes spéciaux d'assistance économique¹⁶¹.

C. — Examen biennal (années paires) :

1. Industrialisation;
2. Problèmes alimentaires;
3. Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
4. Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
5. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
6. Programme alimentaire mondial;
7. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
8. Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
9. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
10. Université des Nations Unies;
11. Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne;
12. Programmes spéciaux d'assistance économique¹⁶¹.

¹⁶¹ Lorsque l'Assemblée générale demande d'organiser un programme spécial d'assistance économique pour un pays donné, le Secrétaire général prend des dispositions pour envoyer une mission dans ce pays et présente un rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa session suivante. Par la suite, il appartient au pays intéressé de décider de la périodicité des missions d'étude et des

rapports. En principe, ces rapports seront présentés tous les deux ans sur la base des conclusions des missions d'étude. Les années où de tels rapports ne sont pas présentés, l'Assemblée sera saisie des renseignements communiqués par le gouvernement intéressé, qui figureront dans un rapport portant sur plusieurs pays.

D. — Examen selon les besoins ou à intervalles plus longs :

1. Examen et évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;
2. Charte des droits et devoirs économiques des Etats;
3. Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies¹⁶²;
4. Fonds spécial des Nations Unies;
5. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;
6. Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral;
7. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement;
8. Tendances à long terme du développement économique;
9. Rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement;
10. Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement

b) Charte des droits et devoirs économiques des Etats

Documentation : Rapport du Comité spécial plénier chargé d'examiner l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats

c) Commerce et développement

Documentation : Rapport du Conseil du commerce et du développement

Rapport du Secrétaire général sur les aspects du transfert inverse de technologie relatifs au développement

Rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement

d) Science et technique au service du développement

Documentation : Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement

e) Coopération économique et technique entre pays en développement

Documentation : Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement

Rapport du Secrétaire général sur les activités des organismes des Nations Unies en faveur de la coopération économique entre pays en développement

f) Environnement

Documentation : Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification

Note du Secrétaire général sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement

Rapport du Secrétaire général sur le problème des restes matériels des guerres

g) Etablissements humains

Documentation : Rapport de la Commission des établissements humains

Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des programmes relatifs aux établissements humains au sein du système des Nations Unies

h) Participation effective et intégration des femmes au développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général relatif à l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement global

i) Application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur l'application du nouveau Programme substantiel d'action

j) Nouvel ordre humain international : aspects moraux du développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 38/170 de l'Assemblée générale

k) Tendances à long terme du développement économique

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur les perspectives socio-économiques d'ensemble du développement économique mondial jusqu'à l'an 2000

l) Mesures immédiates en faveur des pays en développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur les mesures immédiates en faveur des pays en développement

m) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables¹⁶⁶

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

n) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement¹⁶⁶

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

Point 3. Activités opérationnelles pour le développement

a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies

ANNEXE II

Programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1985-1986¹⁶³

1985

Point 1. Rapport du Conseil économique et social¹⁶⁴

a) Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés

Documentation : Rapport du Secrétaire général relatif à la souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés

b) Assistance au peuple palestinien

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général sur les projets de développement économique dans les territoires palestiniens occupés

c) Décennie des transports et des communications en Afrique

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique

d) Situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique

e) Décennie du développement industriel de l'Afrique

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique

f) Pays agressés par la désertification et la sécheresse

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur les pays agressés par la désertification et la sécheresse

g) Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1987-1988

h) Code de conduite des Nations Unies sur les sociétés transnationales

Documentation : Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur la reprise de sa session extraordinaire

i) Organisation mondiale du tourisme

Documentation : Rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur l'application de la Déclaration de Manille et du Document d'Acapulco sur le tourisme mondial

Point 2. Développement et coopération économique internationale¹⁶⁵

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans les domaines monétaire, financier, de la dette et des courants de ressources, y compris l'assistance au développement et le commerce, eu égard tout particulièrement aux intérêts des pays en développement

a) Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement

¹⁶² La Deuxième Commission devrait examiner cette question tous les trois ans, selon un cycle harmonisé avec l'examen du projet de plan à moyen terme par l'Assemblée générale.

¹⁶³ La Deuxième Commission tiendra chaque année, conformément à la pratique établie et en application de la décision 38/429 de l'Assemblée générale, un débat général au début de ses travaux.

¹⁶⁴ La liste des questions et de la documentation se référant à ce point indique simplement que des rapports ont été demandés par l'Assemblée générale. La liste définitive ne sera établie chaque année qu'après l'achèvement des travaux du Conseil économique et social.

¹⁶⁵ Au titre de ce point, la Deuxième Commission sera également saisie des rapports du Conseil du développement industriel et du Conseil mondial de l'alimentation. La Commission jugera peut-être bon de ne pas examiner les projets de proposition concernant ces rapports, à l'exception des propositions précises qui figurent dans les rapports de ces organes ou dans le rapport du Conseil économique et social et qui appellent une décision de l'Assemblée générale.

¹⁶⁶ Les alinéas m et n du point 2 et le point 4 sont inclus à titre exceptionnel dans le programme pour 1985, compte tenu de la demande tendant à ce que le Secrétaire général prépare un rapport à ce sujet, contenue dans les résolutions 39/173, 39/176 et 39/177.

Documentation : Rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement

b) *Programme des Nations Unies pour le développement*

Documentation : Chapitres pertinents du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

c) *Fonds d'équipement des Nations Unies*

Documentation : Chapitre pertinent du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

d) *Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies

Chapitre pertinent du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

e) *Programme des Volontaires des Nations Unies*

Documentation : Chapitres pertinents du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

f) *Liquidation du Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération d'urgence des Nations Unies et allocation du solde restant*

Point 4. *Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche*¹⁶⁶

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur les programmes et les besoins futurs de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Point 5. *Programmes spéciaux d'assistance économique*

Documentation : Rapports du Secrétaire général sur différents pays

Rapport du Secrétaire général contenant des rapports succincts sur les pays, aucun rapport distinct sur tel ou tel pays n'étant présenté cette année-là

1986¹⁶⁷

Point 1. *Rapport du Conseil économique et social*¹⁶⁴

a) *Population et développement*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises au sujet des recommandations de la Conférence internationale sur la population en vue de la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population

b) *Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique, 1985-1994*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique, 1985-1994

c) *Création d'un climat de confiance dans les relations économiques internationales*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la création d'un climat de confiance dans les relations économiques internationales

d) *Protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement

Point 2. *Développement et coopération économique internationale*¹⁶⁸

a) *Commerce et développement*

Documentation : Rapport du Conseil du commerce et du développement

Rapport du Secrétaire général sur les mesures spéciales en faveur des pays en développement insulaires

b) *Industrialisation*

Documentation : Rapport du Conseil du développement industriel

Rapport du Secrétaire général sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique

c) *Problèmes alimentaires*

Documentation : Rapport du Conseil mondial de l'alimentation

Rapport du Secrétaire général sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique

d) *Sources d'énergie nouvelles et renouvelables*

Documentation : Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables

e) *Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

Point 3. *Activités opérationnelles pour le développement*

a) *Activités opérationnelles du système des Nations Unies*

Documentation : Rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies

b) *Programme des Nations Unies pour le développement*

Documentation : Chapitres pertinents du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

c) *Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population*

Documentation : Chapitres pertinents du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ayant trait au Prix des Nations Unies en matière de population et au Fonds d'affectation spéciale

d) *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*

Documentation : Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

e) *Programme alimentaire mondial*

Point 4. *Formation et recherche*

a) *Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche*

Documentation : Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

b) *Université des Nations Unies*

Documentation : Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies

c) *Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement

Point 5. *Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe*

a) *Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

b) *Programmes spéciaux d'assistance économique*

Documentation : Rapports du Secrétaire général sur différents pays

Rapport du Secrétaire général contenant des rapports succincts sur les pays, aucun rapport distinct sur tel ou tel pays n'étant présenté cette année-là

c) *Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne*

Documentation : Rapport du Secrétaire général sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne

39/218. Développement et coopération économique internationale

L'Assemblée générale,

Soulignant que les problèmes liés aux questions monétaires, au financement, à la dette, aux flux de ressources et au commerce sont d'importance fondamentale pour le développement, la prospérité et les bonnes relations entre les peuples et qu'il est urgent d'adopter des mesures en vue de promouvoir une plus large coopération entre les nations dans ces domaines,

Soulignant également la nécessité d'assurer la cohérence des politiques et des systèmes commerciaux, monétaires et de financement au niveau international,

1. *Prie* le Secrétaire général de consulter les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées et d'obtenir d'eux des avis concrets sur le développement de la coopération internationale dans les domaines monétaire, du financement, de la dette et des flux de ressources, y compris l'assistance au développement et le commerce, eu égard en particulier aux intérêts des pays en développe-

¹⁶⁷ Le programme de travail et la liste des documents pour 1986 seront mis à jour en 1985, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale à sa quarantième session.

¹⁶⁸ Au titre de ce point, la Deuxième Commission sera également saisie des rapports du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et de la Commission des établissements hu-

mans. La Deuxième Commission jugera peut-être bon de ne pas examiner les projets de proposition concernant ces rapports, à l'exception des recommandations précises qui figurent dans les rapports de ces organes ou dans le rapport du Conseil économique et social et qui appellent une décision de l'Assemblée générale.